



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Conformément aux dispositions du règlement n°368-2004 de la municipalité d'Hébertville sur les dérogations mineures, en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le Conseil municipal d'Hébertville adoptera, à l'occasion de la séance extraordinaire qui se tiendra **lundi, le 22 septembre 2025 à 19h**, à la salle des délibérations du Conseil, la résolution suivante :

**Identification du site concerné :**

342, chemin du Hameau, Hébertville (Lot 6 522 727)

**Nature et effets :**

La dérogation mineure vise à permettre un comble de 2,4 m (8 pieds) et une fenêtre à plus de 2,75 m de hauteur pour un bâtiment accessoire, malgré les dispositions de l'article 5.5.1.4 du règlement de zonage 364-2004.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes lors d'une Assemblée de consultation, qui se tiendra le 22 septembre 2025 à 18h à la salle du Conseil municipal. Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures normales d'ouverture de bureau.

Donné à Hébertville, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay  
Directeur général  
et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 27 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.

Sylvain Lemay  
Directeur général  
et greffier-trésorier